



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.648**

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REALISATION D'UNE CONSTRUCTION MODULAIRE BOIS  
POUR LE CLUB DES ADOS DE LUYNES - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

**Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/06/10

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Odile BONTHOUX  
**CO-RAPPORTEUR(S) :** M. Maurice CHAZEAU

**Politique Publique :** GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET :** MARCHÉ DE TRAVAUX DE REALISATION D'UNE CONSTRUCTION MODULAIRE BOIS  
POUR LE CLUB DES ADOS DE LUYNES - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'objet du présent marché consiste à réaliser un bâtiment en éléments préfabriqués modulaires avec ossature bois destinés à accueillir le club des jeunes de Luynes. Le bâtiment contiendra une salle d'activité polyvalente d'environ 150 m<sup>2</sup>, des sanitaires et deux bureaux.

Le projet comprend également la réalisation d'ouvrages en maçonnerie, l'aménagement des abords et les VRD. Conformément aux obligations du Code des Marchés Publics, des objectifs de développement durable ont été pris en compte dans la définition du besoin.

Il s'agit d'un marché à prix forfaitaires.

Conformément au Code des Marchés Publics autorisant les marchés de travaux inférieurs à 4 845 000 € HT, ce marché a été passé selon la procédure adaptée. L'estimation de la Ville s'élève à 400 000 euros HT

Le marché est conclu pour une période de 7 mois à compter du 1er juillet 2010 ou à défaut à la date de notification si celle ci devait intervenir après le 1er juillet 2009.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2010/06-EJ a été adressé le 12 février 2010 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- **B.O.A.M.P.**.....**paru le 13/02/2010**
- **Le Courrier d'Aix**.....**paru le 20/02/2010**
- **T.P.B.M.**.....**paru le 17/02/2010**

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au **Lundi 29 mars 2010 à 12h**.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **9 plis dont 1 pli électronique**.

Il convient de noter qu'une **quarantaine de dossiers** ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- **prix des prestations : 60 %**
- **valeur technique : 30 %**
- **délai d'exécution : 10 %**

Au cours de la séance du **6 mai 2010**, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, émis un avis favorable pour retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

Pour le lot 1 " Maçonnerie/ VRD ", la société POL CONSTRUCTIONS pour un montant total de 85 766.00 € HT

Pour le lot 2 " Construction modulaire bois ", la société TRIANGLE pour un montant total de 198 088.17 € HT

- Soit un montant total du marché de 283 854.17 € HT

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatif à la réalisation d'une construction modulaire bois pour le Club des Ados de Luynes avec la société POL CONSTRUCTIONS pour le lot 1 et pour un montant total de 85 766.00 € HT, et avec Société TRIANGLE pour le lot 2 et pour un montant total de 198 088.17 € HT

**2010.648 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE REALISATION D'UNE CONSTRUCTION MODULAIRE  
BOIS POUR LE CLUB DES ADOS DE LUYNES - SIGNATURE DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**